

Auteurs de violences et justice

Transcription de la discussion avec Mathieu Trachman

Programme d'études sur le genre : Vous écoutez Genre et cetera, le podcast du Programme d'études sur le genre de Sciences Po. En 2024, les services de sécurité français ont enregistré 272 400 victimes de violences commises par leurs partenaires ou ex-partenaires. 84% des victimes sont des femmes, 85% des mis en cause sont des hommes.

Depuis une vingtaine d'années, il existe des programmes de responsabilisation et de prévention de la récidive à destination de ces personnes accusées ou condamnées pour violences conjugales. Nous en parlons aujourd'hui avec Mathieu Trachman directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques qui a travaillé sur ces programmes et publié des articles scientifiques dont nous allons parler aujourd'hui. Bonjour Mathieu Trachman

Mathieu Trachman : Bonjour.

Programme d'études sur le genre : Alors, concrètement, quel est l'objet de ces programmes, de ces formations, et puis depuis combien de temps elles existent en France ?

Mathieu Trachman : En France ces programmes se sont mis en place au cours des années 2000. Ce sont des programmes qui sont à destination des hommes accusés ou condamnés pour violences conjugales, mais ça existe aussi pour les hommes accusés ou condamnés pour violences sexuelles. Ça prend souvent la forme de groupes de parole collectifs et ça prend place dans des programmes socio-judiciaires : c'est-à-dire que c'est mis en place par l'administration pénitentiaire. C'est déjà un point qu'on peut souligner, puisque en Amérique du Nord, notamment aux États-Unis ou au Canada, ce sont des programmes qui se mettent en place au cours des années 1980. Le plus connu c'est le modèle de Duluth, du nom de la ville où ça a été créé, et qui sont issus des mouvements féministes, et qui sont des programmes plutôt d'éducation. Ici ça s'intègre dans des dispositifs socio-judiciaires, c'est-à-dire qu'il y a bien une dimension pédagogique, mais comme le nom l'indique l'objectif est la prévention des violences et la responsabilisation des auteurs.

Et c'est vraiment à partir de l'année 2000, donc en 2002 il y a des recommandations du Conseil de l'Europe, en 2005 dans un rapport d'information au nom de la Délégation aux droits et femmes, et dans les années consécutives, l'idée qu'en fait on ne peut pas se satisfaire d'une réponse purement répressive aux violences conjugales et qu'il faut, je cite le le Conseil de l'Europe, "apprendre aux auteurs de violences domestiques à adopter un comportement non-violent". Donc c'est ça que je trouvais intéressant dans cette intervention : on voit comment l'État, finalement, s'empare d'un objectif initial qui était féministe, ou en tout cas communautaire, qu'il intègre à une politique pénale en soulignant le fait que la pure répression ne peut pas être la seule réponse de l'État à ces violences et qui fait de la prise de conscience, là encore c'est explicite dans les textes, un objectif de la justice.

Programme d'études sur le genre : Et donc vous, vous avez enquêté sur ces programmes, notamment vous avez rencontré des hommes qui suivent ces formations, des agents des services pénitentiaires, aussi, et vous avez publié un article réflexif sur ces terrains d'enquête dans la revue Monde commun. L'article il s'intitule "À l'écoute des auteurs

de violences conjugales : quand un enquêteur cherche sa place". Est-ce que vous pourriez nous en dire plus sur ces terrains de recherche et la manière dont vous les avez vécus, en quelque sorte, traversés ?

Mathieu Trachman : C'est une enquête que j'ai débutée en 2013 et qui s'est faite finalement en trois temps.

Le premier temps prend place dans une grande enquête statistique sur les violences de genre qui est l'enquête Virage - Violences et rapports de genre qui a été menée par l'Ined. Et donc je faisais partie de cette équipe, et comme souvent dans les enquêtes statistiques, il y a des enquêtes satellites autour qui peuvent être aussi qualitatives. L'équipe avait constaté qu'on avait en France très peu de connaissances sur les hommes auteurs de violences, ou en tout cas les hommes qui ont exercé des violences vis-à-vis de leur conjointe ou de leur ex-conjointe. Donc dès le début, pour faire cette enquête je me branche sur des dispositifs socio-judiciaires, et en particulier des Services de probation et d'insertion pénitentiaire dont l'objectif, historiquement, est de prévenir la récidive et de favoriser la réinsertion. Donc l'idée d'aller dans les SPIP pour rencontrer des hommes. Et à ce moment-là les professionnelles, les conseillères, qui sont souvent des femmes, de probation et d'insertion pénitentiaire, nous disent qu'il serait peut-être intéressant d'assister au groupe de parole, ce sera un premier contact face à une population qui n'a pas spécialement envie de parler d'elle-même, et puis après de proposer les entretiens.

Assez rapidement, en fait, je me rends compte que ces groupes de parole sont un terrain d'enquête vraiment intéressant. Parce que, finalement, si on fait un pas de côté on se demande qui a eu l'idée de mettre cinq ou dix hommes accusés ou condamnés pour violence conjugale autour d'une table, des hommes qui ne se connaissent pas, pour qu'ils parlent entre eux, non seulement des violences qu'ils ont commises, mais plus généralement de la manière dont ils conçoivent les rapports de genre, entre hommes et femmes, la manière dont ils conçoivent la parentalité, la conjugalité, leur intimité, et cetera. Donc c'est vrai que ça n'est pas si évident que de considérer ce dispositif comme quelque chose qui va pouvoir prévenir les violences.

L'idée de départ de l'enquête c'était d'aborder la question des violences conjugales et des hommes condamnés ou accusés pour violence conjugale sous l'angle des masculinités. C'était un thème que j'avais travaillé dans de précédentes recherches et il me semble que c'était intéressant puisque d'un point de vue des études de genre, dans lesquelles je m'inscris, des études féministes, les violences conjugales sont abordées comme des violences de genre, donc non seulement des violences qui sont majoritairement exercées par des hommes à l'encontre des femmes, mais des violences qui prennent sens, dans la manière dont les rapports entre le féminin et le masculin s'organisent socialement. Il y a un enjeu qui est bien connu maintenant par le grand public, c'est l'idée que : est-ce que tous les hommes sont violents, est-ce que les violences conjugales disent quelque chose de plus général sur les rapports de genre ? Et il me semble que l'angle des masculinités est intéressant, puisqu'il s'agit non seulement de questionner les processus de distinction et de hiérarchisation du féminin et du masculin, mais aussi de questionner les différences entre les masculinités. C'est-à-dire que tous les hommes n'ont pas le même rapport à la masculinité, ou il y a encore qu'ils des masculinités différentes, parce que ce sont des classes sociales différentes, d'appartenances territoriales différentes, parce que tous les hommes ne donnent pas la même place au genre dans leur vie. Il me semblait que c'était un élément pour comprendre pourquoi certains hommes, même si tous les hommes peuvent être concernés par les violences de genre, pourquoi certains hommes ont recours à

la violence plutôt que d'autres. Et donc les entretiens visaient à questionner, par exemple, les enjeux de sexualité, le fait de grandir en tant qu'homme à telle ou telle période. Et donc finalement il s'agissait de leur faire raconter leur vie, le récit de vie est un outil important, notamment dans les études sur les masculinités.

Assez rapidement, en fait, je me rends compte que mon projet était assez naïf, puisque la justice elle-même demande aux hommes accusés ou condamnés pour violences conjugales de raconter leur vie. D'une certaine manière ils sont entraînés, en particulier pour ceux qui sont pris en charge depuis un certain temps, à raconter leur histoire. Et souvent quand je commençais l'entretien en disant qu'il s'agissait de leur donner la parole, de revenir sur certains éléments de leur vie, ces hommes n'étaient pas nécessairement très surpris puisque c'est finalement ce que leur conseillère leur demandait de faire, et puis ce qu'ils ce qu'ils ont appris à faire au fur et à mesure. Et donc de ce point de vue là je trouvais intéressant aussi d'assister aux à un certain nombre de de séances de groupes de parole puisqu'on pouvait voir là comment il y avait une prise en charge où il y avait une parole qui circulait entre les hommes condamnés ou accusés et qui disaient des choses qu'ils pouvaient par exemple redire en entretien ou qu'ils ne disaient pas nécessairement. En tout cas y avait une dynamique collective qui se mettait en œuvre.

Donc je fais cette enquête pendant 3 ans et 4 ans et c'est une enquête qui a été très difficile pour moi, pour plusieurs raisons. D'une part, parce que en tant que sociologue j'étais très souvent mis du côté des professionnels et du côté de la justice. Donc j'essayais tant bien que mal de dire que mon enquête était indépendante de la justice, mais le fait-même de dire que je menais une enquête était déjà suspect, et plutôt à juste titre, aux yeux des hommes que je rencontrais. D'autre part, en fait, je pouvais mesurer toute la distance c'était quand même des parcours qui étaient souvent des parcours marqués par la précarité, la vulnérabilité. Donc en tant qu'homme, qu'intellectuel, blanc, appartenant aux classes moyennes supérieures, et n'ayant jamais fait l'expérience de la justice, j'avais vraiment le sentiment de demander énormément à ces hommes, à qui précisément on demandait déjà beaucoup. Et puis c'est vrai que, et là je partageais ce sentiment avec les professionnels de la justice, c'était pas très évident de savoir ce qui se jouait dans ces groupes de parole. On avait l'impression qu'en gros les participants disaient aux animatrices ce qu'elles voulaient entendre, et le disaient eux-mêmes : "c'est ce que vous avez envie d'entendre, donc on va dire ça". Et donc l'idée, en fait, qu'il y avait quelque chose de pédagogique ou un travail de responsabilisation n'était pas du tout évident à saisir. Donc j'avais l'impression de faire partie d'un jeu de dupes dans un contexte de précarité sociale très très important

Programme d'études sur le genre : Et qu'est-ce qui a changé après ça, comment vous avez continué votre enquête ?

Mathieu Trachman : Finalement je l'ai interrompue pendant un an ou deux. Et après, comme une partie de mes collègues, on s'est fait un petit peu rattraper par l'actualité, avec notamment le moment MeToo. Donc je me suis dit que c'était quand même un peu dommage de ne pas faire quelque chose de cette enquête, et j'ai décidé de la continuer, mais en tirant un peu les leçons du passé. Où, alors que la question des masculinités était au centre de mes interrogations, là je me suis dit qu'une des questions très importantes, en fait, qu'on pouvait poser c'était la question de la justice : comment la justice répond aux violences conjugales ou sexuelles. Et grâce à à des collègues de l'administration pénitentiaire je pense en particulier à Michel Daccache et Ariane Amado, qui est une juriste et amie, je fais une enquête en prison dans des centres de détention, et dans des maisons

d'arrêt pour aller rencontrer des hommes là, pour le coup, condamné pour violences conjugales, donc souvent des violences plus graves, puisque jusqu'à présent j'avais rencontré des hommes qui étaient condamnés à des peines en milieu ouvert, là il s'agissait de violences physiques voire de féminicides.

L'idée était de changer le contexte d'énonciation : pas simplement des groupes de parole, mais le parler en prison. Et d'insister beaucoup plus sur les trajectoires pénales de ces individus, ou sur leur rapport à la justice.

Il y a un premier fil rouge qui est maintenant, là encore, un peu connu, qui se crée. C'est que je vois que non seulement les groupes de parole, mais même l'incarcération, en fait, ne permettent pas vraiment à ces hommes de faire retour sur eux-mêmes. On les dit "dans le déni", si on peut dire ça comme ça, même si c'est sans doute une description très simple de la manière dont ils se rapportent à eux-mêmes, il y a souvent, à la fois ils peuvent nier certains faits, en dire certains d'autres au cours même d'une même conversation. Mais là je vois quelque chose qui est bien connu par la sociologie de la justice : c'est la manière dont la prison, et plus largement l'administration pénitentiaire, fait elle-même violence à ces hommes. Et c'est là où le nœud de l'enquête commence à se nouer : ce qu'on peut appeler "la violence après la violence", c'est-à-dire comment on répond par la violence à des violences que l'on condamne.

Programme d'études sur le genre : Et justement vous avez publié un autre article dans la revue *Champ pénal* qui s'intitule "La discipline contre les violences masculines ?". Et dans cet article vous écrivez que, là je vous cite, "la prise en charge judiciaire des violences sexistes et sexuelles s'inscrit dans un nouvel âge de la discipline". Vous pourriez nous expliquer ce que ça veut dire ce nouvel âge de la discipline ?

Mathieu Trachman : Oui, alors on peut partir des travaux de de Michel Foucault dans *Surveiller et punir*, qui a analysé la mise en place de ce qu'il appelle le disciplinaire, dans *Surveiller et punir* : historiquement se mettent en place des espaces d'enfermement, mais pas uniquement, c'est à dire comment la peine suscite non seulement un projet de punition, mais un projet de savoir : on va extraire du savoir des hommes condamnés, on va aussi les faire parler. Et Foucault dans son livre parle de l'idée qu'il ne s'agit pas simplement d'enfermer, mais que c'est animé par un projet, c'est son expression, de "recodage de l'existence".

Les travaux de Foucault ont suscité beaucoup de critiques, notamment, et là j'ai été très aidé par les travaux de Gilles Chantraine et de Nicolas Sallée qui sont deux sociologues de la justice et de la prison, en disant que finalement aujourd'hui le projet pénitentiaire était beaucoup moins disciplinaire que sécuritaire, que l'amendement à la réhabilitation apparaissait comme un vieil idéal, alors qu'il s'agissait plutôt d'enfermer des individus dangereux et de protéger du reste de la société. Deleuze le disait déjà en 1990 en disant que si Foucault analysait les sociétés disciplinaires "c'était déjà ce que nous n'étions plus, ce que nous cessions d'être." Or, et là c'est en particulier Nicolas Sallée qui l'a bien montré à propos de la jeunesse délinquante, c'est qu'il y a certains crimes et délits qui font l'objet d'un traitement disciplinaire, et qui, même s'il y a un virage punitif de plus en plus de gens qui sont incarcérés, on retrouve, en fait, des projets pédagogiques, des projets de réhabilitation. Et il y a un croisement entre une logique sécuritaire et une logique qu'on peut dire réhabilitative, si on veut. Il s'agit non pas de seulement incarcérer des hommes, mais de produire des hommes qui sont d'accord avec leurs peines, qu'on peut réinsérer, qui témoignent, finalement, que la justice non seulement est bonne pour eux, mais pour

l'ensemble de la société. Et je pense que c'est une grille de lecture qui est vraiment intéressante pour comprendre la justice des violences de genre. Au sens où à travers les violences sexuelles, les violences conjugales, l'État, mais aussi une bonne partie des militantes, va considérer, en fait, que les réponses purement répressives ne sont pas du tout satisfaisantes, mais qu'il faut changer les auteurs de violences conjugales. Et c'est là que ce qui m'a intéressé : c'est que les groupes de parole, les stages, cette discipline des violences masculines, apparaît comme un point de jonction entre une stratégie pénale bien établie, mais aussi un projet féministe qui apparaît dès les années 1980, qu'on pourrait dire aujourd'hui de "déconstruire des préjugés" ou de "produire des hommes déconstruits". Sauf que dans ce cas, en fait, c'est un projet qui s'inscrit dans une stratégie judiciaire.

Programme d'études sur le genre : Et comment ont été reçues ces formations par les associations historiques de lutte contre les violences notamment les associations féministes ?

Mathieu Trachman : En fait ça suppose peut-être de préciser la place des féminismes dans la mise en place de la lutte contre les violences conjugales, notamment en France.

Le premier enjeu, pour une grande partie des féministes, c'était pas les auteurs, c'était les victimes, et c'était même assez suspect pendant très longtemps de s'intéresser aux auteurs. C'est ce que tous les professionnels qui s'intéressent à ça disent. Ça a un peu changé, sans doute, depuis le Grenelle des violences conjugales. Et, de fait, il y a des questions de moyens très claires : pourquoi mettre des moyens sur des auteurs, alors qu'en fait les victimes en manquent. Ça explique pour une part que la problématisation de la prise en charge des auteurs n'a pas vraiment été faite par des féministes. Ou en tout cas que les féministes n'ont pas été mobilisées. Si vous prenez pour exemple le groupe de travail du Grenelle des violences conjugales en 2019 sur les auteurs, ce sont des psychologues qui s'intéressent à ça. Donc ce sont des psychologues comme Roland Coutanceau, Marie-France Hirigoyen qu'on mobilise tout le temps comme des experts, et qui vont donner le ton, beaucoup plus que des féministes. Donc ça c'est un premier point, une certaine distance.

Il y a un autre point, c'est le fait que la question de la justice a été finalement en France assez peu interrogée par les mouvements féministes. Jean Bérard l'a bien montré dans un article assez célèbre je crois, qui montre qu'en fait on s'est posé la question : est-ce qu'il fallait faire appel à une justice supposée patriarcale pour répondre aux violences, ou est-ce qu'au contraire il fallait essayer de faire justice d'une manière différente ? Aujourd'hui c'est une question qu'Elsa Deck Marsault a beaucoup travaillé dans ses livres. Et de ce point de vue là ce qui était intéressant c'était qu'on voit que ça suppose un cadrage des violences un peu différent. Est-ce que le problème des violences conjugales c'est la conjugalité, comme le dit Christine Delphy, et dans ce cas-là il faut que tout le monde se remette en cause, parce que tout le monde est concerné. Est-ce que c'est un problème de santé publique, et donc là on va identifier des facteurs de risque, ça peut-être l'alcool, ça peut être le fait de disposer d'armes à côté de soi, ça peut être la séparation, et cetera, donc là on va pouvoir intervenir. Ou est-ce qu'on va considérer que c'est un problème de sécurité des personnes, une pathologie des relations, des relations intimes, et c'est un peu cette dernière ligne, en fait, qui va inspirer les programmes des auteurs.

Moi je m'inscris un petit peu dans la critique dite du "féminisme carcéral", c'est à dire de dire qu'il faut se méfier, ou en tout cas faire attention, aux risques de collusion entre un agenda punitif, qui s'est vraiment durci au cours des dernières décennies, et un agenda féministe de

lutte contre les violences, où, finalement, le recours à la justice n'est qu'un des aspects possibles. Alors après ce qui est difficile c'est qu'il faut penser des alternatives, ce qui est loin d'être évident. Gwenola Ricordeau, Elsa Deck Marsault, en proposent certaines, mais un des enjeux de mon travail c'est aussi de montrer qu'en fait ce n'est pas parce que il y a une part d'impunité dans les violences sexistes et sexuelles qu'il faut nécessairement toujours se reposer sur la justice pour répondre des violences. Donc ça pose la question plus générale, au-delà de la justice, c'est : qu'est ce qu'on peut attendre des hommes qui ont commis des violences ? Et comment répondre aux violences masculines sans mobiliser de dispositif eux-mêmes violents ?

Programme d'études sur le genre : Et est-ce que vous avez prévu de poursuivre vos recherches sur ce thème ?

Mathieu Trachman : Oui, ces recherches ont été poursuivies dans deux directions.

D'une part, s'investir dans une sociologie de la justice, et donc je participe à une enquête sur les sortants de prison à l'Ined avec ma collègue Aline Désesquelles où l'idée c'est d'interroger de manière statistique ce que la prison fait à ceux qui la traversent. Et donc d'essayer, en effet on sait que la prison a un effet destructeur, mais c'est pour montrer qu'il y a des variations dans ces effets, ça c'est le premier point.

Et l'autre point, en fait, c'est inscrit dans l'enquête ENVIE dirigée par Marie Bergström, où là on a, avec ma collègue Florence Maillachon, on a essayé d'interroger... Le fait de s'intéresser aux hommes accusés ou condamnés pour violences conjugales on n'a qu'un petit bout des violences qui ont lieu au sein des relations intimes. Or, il y a plein d'éléments, par exemple le fait d'avoir des relations sexuelles sans en avoir vraiment envie, qui est beaucoup plus commun et qui n'est pas nécessairement problématisé comme des violences. Donc on s'est intéressé à ce que l'on a appelé, avec Florence, cette "micropolitique de l'intimité", en considérant que le problème ce n'est pas nécessairement les violences en tant que telles mais c'est l'intimité.

Programme d'études sur le genre : Merci beaucoup!

Mathieu Trachman : Merci.

Programme d'études sur le genre : Genre et cetera c'est le podcast du Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre de Sciences Po. La musique est signée Lune. Un lien vers la transcription de l'épisode et des références bibliographiques sont disponibles dans la description. Si vous avez aimé cet épisode, n'hésitez pas à le partager autour de vous et à vous abonner au podcast. Merci et à bientôt !